

Séance  
ordinaire  
6 avril  
2010

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU SIXIÈME (6<sup>E</sup>) JOUR  
DU MOIS D'AVRIL DEUX MIL DIX (2010) À COMPTER DE 20H30 A LA  
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,  
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,  
Mme Kédina Fleury-Samon, conseillère du district 3,  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,  
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Six (6) contribuables assistent à la séance alors que trois (3) membres du personnel cadre de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, ainsi que Yves Sénéchal, directeur général adjoint, directeur des communications et greffier, y participent.

Sont également présents messieurs Roger Boudreau, du journal L'Avantage, et Daniel Ménard, de la Télévision de La Mitis.

**10.04.196**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Chacun des membres reconnaît avoir été convoqué selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

**10.04.197**

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

**MOMENT DE RÉFLEXION**

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du lundi 1<sup>er</sup> mars 2010 à 20h30 ainsi que de la séance spéciale du lundi 15 mars 2010 à 20h30.

4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

- Comptes réguliers : 273 631,71 \$
- Comptes pré-autorisés : 1 622 795,43 \$

#### **ADMINISTRATION**

5. Motion de félicitations aux organisateurs et aux lauréats de l'activité Bon Climat des affaires dans La Mitis.
6. Motion de félicitations aux ensembles de guitare de l'École du Mistral.
7. Proclamation de la *Semaine nationale de la santé mentale*.
8. Motion de félicitations aux responsables de la *Semaine québécoise des adultes en formation*.
9. Choix d'un toponyme pour une voie de circulation du site d'arrivée de l'autoroute 20.

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

10. Approbation du protocole d'entente relatif au versement d'une aide financière pour le projet de halte routière sur le site d'arrivée de l'autoroute 20.
11. Autorisation de vente d'un terrain par la Ville de Mont-Joli au CSSS de Rimouski-Neigette.
12. Ratification d'un mandat de services professionnels à monsieur Claude Vézina, arpenteur géomètre.
13. Adjudication de deux (2) mandats de services professionnels pour la caractérisation de terrains.

#### **FINANCES**

14. Demande à la Caisse populaire Desjardins de Mont-Joli pour renouveler la marge de crédit de la Ville au montant de 1 000 000\$ pour l'année 2010.
15. Autorisation de versement de dons.
16. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au programme d'aide au développement des collections des bibliothèques publiques.
17. Adoption du règlement 2010-1231 décrétant un emprunt de 925 082 \$ et une dépense de 925 082 \$ pour effectuer des rénovations au Château Landry (Villa des Marguerites), phase 1.

#### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

18. Autorisation d'affichage pour les postes d'été au Camp de jour 2010.
19. Autorisation d'affichage pour les postes de préposés aux espaces verts été 2010.
20. Autorisation de formation au directeur des finances et trésorier.
21. Autorisation de formation au directeur des communications et greffier.

22. Dépôt et acceptation d'une lettre d'entente relative à l'horaire d'été entre le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN) et la Ville de Mont-Joli.
23. Autorisation d'affichage du poste de débosseleur au service des travaux publics.

## **LOISIRS ET CULTURE**

24. Autorisation de participation à la 33<sup>e</sup> session de perfectionnement de l'Association québécoise des Arénas.
25. Autorisation de demande d'assistance financière à la Société Nationale de l'Est du Québec pour l'organisation de la Fête Nationale 2010.
26. Autorisation de renouvellement d'adhésion de la Ville de Mont-Joli à l'Association des responsables aquatiques du Québec pour 2010.
27. Autorisation de tarification spéciale pour la palestres de l'École du Mistral.
28. Autorisation de remboursement des chandails de l'équipe de sauvetage.
29. Adhésion de la Ville de Mont-Joli à la Charte mitissienne de service public de bibliothèque municipale.
30. Autorisation de demande de financement à la MRC pour de la formation aux animateurs du Camp de jour de La Mitis.
31. Autorisation de versement d'un soutien financier à l'École de musique du Bas-St-Laurent.
32. Ratification d'embauche pour un cours de cardio-secours.
33. Autorisation de renouvellement du protocole d'entente pour l'utilisation d'un système de gestion de prêt entre bibliothèques.
34. Autorisation de renouvellement d'adhésion de la Ville de Mont-Joli à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-St-Laurent.

## **TRAVAUX PUBLICS**

35. Autorisation de paiement du décompte progressif # 3 pour des services professionnels dans le projet de développement du Croissant de la Pente Douce.
36. Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égouts.
37. Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égouts.
38. Autorisation de paiement du décompte progressif # 1 pour des services professionnels dans le projet de réfection des infrastructures de la rue Saint-Jean-Baptiste et de l'avenue Pierre-Normand.
39. Autorisation de paiement du décompte progressif # 2 pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2009-2010.
40. Autorisation de paiement du décompte progressif # 9 pour les travaux municipaux de l'année 2007 de l'autoroute 20.

41. Acceptation de l'avenant au contrat # 1 dans le dossier des travaux municipaux de l'année 2007 de l'autoroute 20.
42. Autorisation de paiement du décompte progressif # 4 pour la gérance de projet à l'arrivée de l'autoroute 20.

#### **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

43. Dépôt du procès-verbal de la réunion du 15 mars 2010 du Comité consultatif d'Urbanisme.
44. Avis de motion d'un règlement visant à modifier le règlement de zonage 2009-1210 de la Ville de Mont-Joli.
45. Adoption du projet de règlement numéro 2010-1232 modifiant le règlement de zonage 2009-1210 afin de changer la vocation d'une partie de la zone 103 et d'abaisser la densité d'occupation de la zone 242.
46. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure de monsieur Gino Lévesque pour le 1055, rue Caron à Mont-Joli.
47. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure de la Ville de Mont-Joli.
48. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure de Gestion RPRF inc.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

49. Autorisation d'appels d'offres pour divers travaux reliés au projet d'aménagement d'une halte routière au site d'arrivée de l'autoroute 20.
50. Avis de motion d'un règlement visant à modifier le règlement relatif au Plan d'urbanisme 2009-1209 de la Ville de Mont-Joli.
51. Adoption du projet de règlement numéro 2010-1233 modifiant le règlement 2009-1209 relatif au Plan d'urbanisme.
52. Clôture et levée de l'assemblée.

**10.04.198**

#### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 1<sup>ER</sup> MARS 2010 À 20 HEURES 30 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU LUNDI 15 MARS 2010 À 20H30**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil confirment avoir pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du lundi 1<sup>er</sup> mars 2010 à 20 heures 30 ainsi que de la séance spéciale du lundi 15 mars 2010 à 20h30;

**CONSIDÉRANT** que de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1<sup>er</sup> mars 2010 à 20h30 en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance spéciale du lundi 15 mars 2010 à 20h30 en sa forme et teneur.

**10.04.199 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 273 631,71 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes pré autorisés au montant de 1 622 795,43 \$.

**ADMINISTRATION**

**10.04.200 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS ET AUX LAURÉATS DE L'ACTIVITÉ BON CLIMAT DES AFFAIRES DANS LA MITIS**

La Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de La Mitis présentait le 24 mars dernier son activité Bon climat des affaires. Cette 17<sup>e</sup> édition a réuni plus de 180 personnes au Centre Colombien. Les participants ont établi et développé leurs contacts en plus de fraterniser à la faveur d'un excellent repas. Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à féliciter chacune et chacun des organisateurs de cette soirée qui a de toute évidence atteint les objectifs visés.

Comme le veut la tradition, la SADC en a profité pour désigner ses partenaires par excellence. Dans le volet « Stratégie-jeunesse », *Service Informatique Lepage* méritait le titre alors que pour le volet « Fonds d'investissement », le jury arrêta son choix sur *Le Docteur de la Bosse*.

J'aimerais rendre un hommage pleinement mérité à monsieur Mathieu Banville ainsi qu'à madame Chantal Perron et monsieur Danny Lévesque, propriétaires des entreprises lauréates. Il convient de saluer leur courage, leur détermination et leur esprit d'entrepreneuriat. En plus de réaliser leurs rêves, ces gens d'affaires jouent un rôle déterminant dans notre communauté en créant de l'emploi et en participant à l'essor économique de Mont-Joli.

Il est donc proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil adopte une motion de félicitations à l'endroit de monsieur Mathieu Banville, de *Service Informatique Lepage*, de même que madame Chantal Perron et monsieur Danny Lévesque, du *Docteur de La Bosse*, récipiendaires des titres de partenaires par excellence de la SADC de La Mitis. Le conseil félicite également les responsables de l'activité *Bon Climat des affaires* du 24 mars dernier.

**10.04.201 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX ENSEMBLES DE GUITARE DE L'ÉCOLE DU MISTRAL**

Les ensembles de guitare de l'École du Mistral prenaient part les 17, 18 et 19 mars dernier au Collège Vanier de Montréal à la compétition MusicFest Québec. Nos talentueux représentants ont décroché trois (3) notes d'argent à cette rencontre qui a réuni 18 ensembles du Québec pour un total de quelque 400 musiciens.

Le groupe est réparti en trois (3) catégories à savoir, « Relève », « Espoir » et « Senior ».

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'offrir aux membres des ensembles de guitare de l'École du Mistral nos plus sincères félicitations pour leur excellente performance lors du MusicFest Québec présenté à Montréal du 17 au 19 mars 2010. Il convient également de souligner la qualité de l'enseignement et de l'encadrement dispensé par monsieur Berthier Francoeur. Sous sa gouverne, les jeunes musiciens du Mistral sont devenus de véritables ambassadeurs de la Ville de Mont-Joli.

#### **10.04.202 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2010 sous le thème « Es-tu bien entouré? Un réseau, ça se construit! »

**CONSIDÉRANT** l'importance d'avoir un réseau social positif autour de soi pour protéger sa santé mentale;

**CONSIDÉRANT QU'** « être bien dans sa tête » est une responsabilité à la fois individuelle et collective qui doit être partagée à tous les niveaux de notre société et que les municipalités peuvent encourager des activités et des structures afin de soutenir le sentiment d'appartenance des citoyennes et citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association canadienne pour la santé mentale, filiale du Bas-du-Fleuve inc., initie la Semaine et encourage l'implication de tous les secteurs du territoire du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

**CONSIDÉRANT QUE** le slogan « Es-tu bien entouré? Un réseau, ça se construit! » invite la population québécoise à acquérir des outils pour se conscientiser face à l'importance d'avoir un réseau et plus précisément à porter attention à son entourage proche ou éloigné;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de proclamer la semaine du 3 au 9 mai 2010 Semaine de la santé mentale à Mont-Joli et d'inviter l'ensemble des citoyennes et citoyens, des entreprises et institutions, à reconnaître l'importance du sentiment d'appartenance pour briser l'isolement, protéger la santé mentale et ainsi favoriser la solidarité entre tous.

#### **10.04.203 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX RESPONSABLES DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES ADULTES EN FORMATION**

Du 20 au 26 mars 2010 avait lieu la *Semaine québécoise des adultes en formation*. L'événement a pour objectif de stimuler le goût d'apprendre chez les adultes en mettant en évidence les expériences heureuses de personnes qui ont effectué un retour aux études.

La Ville de Mont-Joli partage la volonté des responsables. À cet égard, nous avons accueilli à l'Hôtel de Ville, et ce, pour une 4<sup>e</sup> année consécutive, la « Tournée Hommage » en vertu de laquelle 11 adultes apprenants de la MRC de La Mitis ont été reconnus pour leur volonté à améliorer leur qualité de vie et leur détermination à agir au développement de leur collectivité. Parmi eux, deux coups de cœur — Annie Massé (Formation générale au secondaire au Centre d'éducation des adultes de

Mont-Joli) et Gino Fiola (DEP en Production laitière au Centre de formation professionnel de Mont-Joli—Mitis) — ont obtenu une bourse *Hommage Desjardins* d'une valeur de 100 \$.

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil adopte une motion de félicitations à l'endroit des organisateurs de la *Semaine québécoise des adultes en formation* et de celles et ceux qui s'impliquent dans la réussite des adultes qui effectuent un retour aux études. Le conseil salue également toutes les personnes qui déploient les efforts, la discipline et la volonté nécessaires à l'atteinte de leur objectif.

10.04.204

#### **CHOIX D'UN TOPONYME POUR UNE VOIE DE CIRCULATION DU SITE D'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli procède à l'aménagement d'un lotissement commercial à l'est de la Maison du Tourisme de l'ATR-Gaspésie sur le site d'arrivée de l'autoroute 20;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'adopter un nom pour la voie de circulation qui donnera accès aux commerces qui s'établiront dans ce secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de toponymie propose au conseil de nommer ladite voie en tenant compte de la proximité des installations de l'ATR-Gaspésie et du fait que Mont-Joli constitue le départ et l'arrivée du circuit routier ceinturant la péninsule gaspésienne;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de nommer la voie de circulation qui sera aménagée à l'est de la Maison du Tourisme de l'ATR-Gaspésie pour accéder au lotissement commercial : l'avenue de la Gaspésie.

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

10.04.205

#### **APPROBATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AU VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET DE HALTE ROUTIÈRE SUR LE SITE D'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a soumis aux analystes financiers son projet de halte routière en bordure de l'Autoroute 20 dans le cadre du sous-volet 1.3 du Fonds Chantiers Canada-Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit projet a été reconnu admissible aux objectifs dudit Fonds ainsi qu'à ses critères d'évaluation;

**CONSIDÉRANT QU'**un appui financier de l'ordre de 1 103 520 \$ a été accordé à la Ville par les gouvernements canadien et québécois pour la réalisation des travaux décrits au protocole d'entente liant le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec et la Ville de Mont-Joli, protocole dont le numéro de dossier est le 800246;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accepter les modalités dudit protocole et d'en autoriser la signature;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil accepte les dispositions du protocole d'entente entre le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec et la Ville de Mont-Joli, protocole par lequel une aide financière de 1 103 520 \$ est accordée à la Ville pour la construction d'une halte routière en bordure

de l'Autoroute 20 dans le cadre du sous-volet 1.3 du Fonds Chantiers Canada-Québec. Par cette même résolution, le conseil autorise le maire de Mont-Joli, ou le maire suppléant, à signer pour et au nom de la Ville le protocole intervenu entre le Ministre et la Ville de Mont-Joli, protocole dont le numéro de dossier est le 800246.

**10.04.206            AUTORISATION DE VENTE D'UN TERRAIN PAR LA VILLE DE MONT-JOLI AU CSSS DE RIMOUSKI-NEIGETTE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de santé et de services sociaux de Rimouski-Neigette désire ériger un édifice dans le cadre de l'aménagement d'une résidence supervisée en santé mentale à Mont-Joli, un projet évalué à 3 millions \$;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet implique la vente d'un terrain par la Ville de Mont-Joli au CSSS;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente par la Ville de Mont-Joli au CSSS de Rimouski-Neigette d'un terrain d'une superficie approximative de 53 000 pi<sup>2</sup> situé dans la zone 616 (HFD) comprise entre les rues Bertrand et Henri-Rouleau et l'avenue Pierre-Normand, le tout selon le plan de subdivision cadastrale que soumettra l'arpenteur géomètre au dossier, monsieur Claude Vézina. Le prix du terrain est de 2 \$ le pi<sup>2</sup> pour un total de 106 000 \$. En contrepartie, la ville s'engage à effectuer deux (2) versements de 10 000 \$ à la Fondation du CSSS de Rimouski-Neigette, le premier en 2011 et le second en 2012 pour l'achat d'équipements destinés à la résidence supervisée de Mont-Joli. Par cette même résolution, le conseil autorise le maire, ou le maire suppléant, de même que le directeur général, ou son adjoint, à signer pour et au nom de la Ville les documents relatifs à la transaction.

**10.04.207            RATIFICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À MONSIEUR CLAUDE VÉZINA, ARPEN TEUR GÉOMÈTRE**

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de ratifier le mandat confié à monsieur Claude Vézina, arpenteur géomètre, afin de procéder à la subdivision cadastrale du terrain que vendra la Ville de Mont-Joli au CSSS de Rimouski-Neigette dans le cadre du projet de résidence supervisée en santé mentale dans le secteur des rues Bertrand et Henri-Rouleau et de l'avenue Pierre-Normand.

**10.04.208            ADJUDICATION DE DEUX (2) MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CARACTÉRISATION DE TERRAINS**

**CONSIDÉRANT QU'**une évaluation environnementale de site – phase 1, conforme au *Guide de caractérisation des terrains* du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec est nécessaire pour deux (2) projets en cours à Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a sollicité deux (2) propositions pour lesdites évaluations auprès d'entreprises spécialisées de la région soit Inspec-Sol et LVM Technisol;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de confier à la firme Inspec-Sol les mandats d'évaluations environnementales conformes au *Guide de caractérisation des terrains* du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec suivants :

- Pour les lots 4 071 053, 4 295 259, 4 595 997, 4 595 998, 4 596 000 et 4 596 001 au site d'arrivée de l'autoroute 20 au montant de 3 750 \$ plus les taxes, et ce, pour un rapport global;
- Pour les lots 4 015 678 et 4 015 679 dans le secteur de l'avenue Pierre-Normand au montant de 1 500 \$ plus les taxes.

## FINANCES

### 10.04.209 DEMANDE À LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE MONT-JOLI POUR RENOUELER LA MARGE DE CRÉDIT DE LA VILLE AU MONTANT DE 1 000 000\$ POUR L'ANNÉE 2010

**CONSIDÉRANT QU'**il faut renouveler la marge de crédit de la Ville de Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour ce faire, la Caisse populaire Desjardins de Mont-Joli demande un accès aux états financiers de la Ville de Mont-Joli au 31 décembre 2009;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de la marge de crédit au montant de 1 000 000 \$ avec intérêt au taux de base pour l'année 2010 et d'autoriser la remise des états financiers au 31 décembre 2009.

### 10.04.210 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité des dons de la Ville de Mont-Joli s'est réuni le jeudi 1<sup>er</sup> avril 2010 afin d'analyser les demandes qui lui ont été transmises et de formuler des recommandations aux membres du conseil;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
ATOME CC Coupe 28 mars	DodgeAutorisation	pont payant + 140 \$
Société Parkinson 1 <sup>er</sup> mai 2010	Vins et fromage	1 carte à 100 \$
Club Richelieu 17 avril 2010	Bien cuit « Robert Piché »	8 cartes à 35 \$ = 280\$
Finissants 1994-1995 École du Mistral	Retrouvailles	3 livres du 125 <sup>e</sup>
Fête de famille		1 carte patin-eau 1 carte biblio famille 3 livres du 125 <sup>e</sup>
IGA Le 12 juin 2010	Tournoi de golf Profit Unité Domrémy	1 carte à 100 \$
Télévision de La Mitis Le 19 juin 2010	Tournoi de golf	2 cartes à 100 \$

**10.04.211      AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Culture et des Communications gère un programme de soutien financier pour le développement des collections des bibliothèques publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli souhaite présenter une demande afin d'améliorer la collection disponible à la bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide au développement des collections des bibliothèques publiques et d'autoriser le directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli les documents relatifs à ladite demande.

**10.04.212      ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-1231 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 925 082 \$ ET UNE DÉPENSE DE 925 082 \$ POUR EFFECTUER DES RÉNOVATIONS AU CHÂTEAU LANDRY (VILLA DES MARGUERITES), PHASE 1**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli désire procéder à la première phase des travaux de rénovation du Château Landry (Villa des Marguerites) consistant essentiellement en la réfection de l'enveloppe extérieure de l'édifice, la mécanique électrique, les gicleurs, l'accessibilité pour personnes à mobilité réduite et les services sanitaires;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec a confirmé en octobre dernier l'octroi d'une subvention de 464 100 \$ pour la réalisation de l'ouvrage dont l'objectif est de préserver un édifice à caractère patrimonial;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant total de l'emprunt indiqué à ce règlement représente la somme de l'engagement financier de la Ville de Mont-Joli et de la subvention du ministère, et ce, conformément aux règles comptables en vigueur de sorte que la part de la Ville au projet est de 460 982 \$;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à la majorité que le conseil municipal adopte le règlement 2010-1231 décrétant un emprunt de 925 082 \$ et une dépense de 925 082 \$ pour effectuer des rénovations au Château Landry (Villa des Marguerites), phase 1. La conseillère Kédina Fleury-Samson demande le vote. Les résultats sont 4 votes pour et 2 votes contre.

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**10.04.213      AUTORISATION D’AFFICHAGE POUR LES POSTES D’ÉTÉ AU CAMP DE JOUR 2010**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'affichage et la publication dans le Journal L'Information des postes d'étudiants à combler pour le Camp de jour de l'été 2010 à savoir :

- 1 poste de directeur (trice) du Camp,
- 7 postes de moniteur (trice) au Camp,
- 2 postes de moniteur (trice) au service de garde,
- 1 poste de moniteur (trice) accompagnateur (trice) pour personne en difficultés.

**10.04.214      AUTORISATION D’AFFICHAGE POUR LES POSTES DE PRÉPOSÉS AUX ESPACES VERTS ÉTÉ 2010**

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'affichage de cinq (5) postes de préposés aux espaces verts pour l'été 2010. Ces emplois sont d'une durée de douze (12) semaines.

**10.04.215      AUTORISATION DE FORMATION AU DIRECTEUR DES FINANCES ET TRÉSORIER**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur des finances et trésorier de la Ville de Mont-Joli, monsieur Steve Corneau, à participer à la formation offerte par la COMAQ le 9 avril 2010 à Rimouski sur l'analyse, la compréhension et l'appropriation des états financiers. Le conseil accepte les coûts d'inscription de 250 \$ en plus des frais de déplacement. Cette dépense est prévue au budget du service.

**10.04.216      AUTORISATION DE FORMATION AU DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS ET GREFFIER**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur des communications et greffier de la Ville de Mont-Joli, monsieur Yves Sénéchal, à participer aux formations suivantes pour l'année 2010 :

- **Appel d’offres avec système de pondération et d’évaluation**, le 10 juin 2010 à Lévis,
- **Rédaction réglementaire – approche pratique et avancée**, le 17 septembre 2010 à Lévis,
- **L’adjudication des contrats**, le 21 octobre 2010, lieu à déterminer.

Le conseil accepte le coût d'inscription de 375 \$ à ces formations offertes par la COMAQ ainsi que les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement lorsque nécessaire. Cette dépense est prévue au budget du service.

**10.04.217      DÉPÔT ET ACCEPTATION D’UNE LETTRE D’ENTENTE RELATIVE À L’HORAIRE D’ÉTÉ ENTRE LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA VILLE DE MONT-JOLI (CSN) ET LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le dépôt et accepte les termes d'une lettre d'entente liant le Syndicat des Travailleuses et Travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN) et la Ville de Mont-Joli, entente portant sur une modification à l'horaire d'été au Stade du Centenaire ainsi qu'à la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers. Par cette même résolution, le conseil autorise le directeur des ressources humaines, monsieur Léo Caron, à signer ladite lettre d'entente pour et au nom de la Ville.

**10.04.218      AUTORISATION D’AFFICHAGE DU POSTE DE DÉBOSSSEUR AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser l'affichage du poste de débosseleur au service des travaux publics.

## LOISIRS ET CULTURE

### **10.04.219      AUTORISATION DE PARTICIPATION À LA 33<sup>E</sup> SESSION DE PERFECTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la participation de la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Levesque, à la 33<sup>e</sup> session de perfectionnement de l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives qui aura lieu à Sainte-Adèle du 23 au 26 mai 2010. Les frais d'inscription sont de 325 \$ et le conseil autorise le remboursement des frais d'hébergement, de restauration et de déplacement. Cette dépense est prévue au budget du service.

### **10.04.220      AUTORISATION DE DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'EST DU QUÉBEC POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE 2010**

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'organisation de festivités sur le site du Stade du Centenaire à l'occasion de la Fête Nationale du Québec 2010. Il est aussi convenu de permettre à la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Levesque, d'acheminer une demande d'aide financière à la Société Nationale de l'Est du Québec en vue de l'élaboration d'activités variées. Par cette même résolution, le conseil autorise enfin madame Levesque à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'ensemble des documents relatifs à la présentation d'une telle demande.

### **10.04.221      AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À L'ASSOCIATION DES RESPONSABLES AQUATIQUES DU QUÉBEC POUR 2010**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à l'Association des responsables aquatiques du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011 au montant de 135 \$. Cette dépense est prévue au budget du service.

### **10.04.222      AUTORISATION DE TARIFICATION SPÉCIALE POUR LA PALESTRE DE L'ÉCOLE DU MISTRAL**

**CONSIDÉRANT QUE** messieurs Yves L'Écuyer et Gilles Dionne désirent implanter à Mont-Joli une école de shinkendo, un art moderne puisant son inspiration des traditions anciennes des samourais;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville tient à fournir aux organismes en démarrage des conditions favorables telles que l'accès à un local à un prix raisonnable pour la première année d'opération;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'application d'un tarif de 15 \$ pour une heure et demie d'utilisation de la palestres A-249 de l'École du Mistral, et ce, pour la session d'automne 2010. La situation sera réévaluée lors de la session d'hiver 2011.

**10.04.223            AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DES CHANDAILS DE L'ÉQUIPE DE SAUVETAGE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le remboursement à madame Stéphanie Ruest, responsable de l'équipe de sauvetage de Mont-Joli, d'une somme de 45 \$ pour l'achat de trois (3) chandails à 15 \$ l'unité.

**10.04.224            ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À LA CHARTE MITISSIENNE DE SERVICE PUBLIC DE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli souscrit aux valeurs véhiculées par la *Charte mitissienne de service public de bibliothèque municipale*;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Ville d'adhérer à ladite Charte;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli adhère à la Charte mitissienne de service public de bibliothèque municipale par laquelle elle s'engage à :

- Assurer l'égalité d'accès à la bibliothèque et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chacun de nos citoyens, faciliter la réussite scolaire et contribuer au progrès de notre société par tous les moyens appropriés;
- Maintenir des collections de qualité, renouvelées, et accessibles qui respectent la diversité des opinions et des intérêts de nos utilisateurs;
- Garantir la pérennité de notre service ainsi que des activités et des biens culturels qui la composent, et ce, en conformité avec les normes de qualité reconnues;
- Offrir, pour l'ensemble de nos citoyens, des actions permettant la rencontre entre les œuvres et les usagers, des actions de sensibilisation à la lecture et d'animation tout en s'assurant de la pertinence de ces interventions;
- Soutenir, consulter et estimer nos bénévoles qualifiés qui, en notre nom, assurent des services de qualité auprès des utilisateurs;
- Faciliter l'implication bénévole par de l'aide technique, professionnelles et financière adéquate dans leurs actions (gestion, planification, coordination, formation, collecte, conservation, diffusion et valorisation);
- Fournir des équipements convenables de proximité : des locaux d'accès facile, aménagés, équipés et entretenus;
- Viser l'intégration harmonieuse de l'ensemble des ressources de notre ville et celles mises à notre disposition par les différents partenaires afin d'optimiser l'efficacité et d'atteindre les objectifs de développement durable.

**10.04.225            AUTORISATION DE DEMANDE DE FINANCEMENT À LA MRC POUR DE LA FORMATION AUX ANIMATEURS DU CAMP DE JOUR DE LA MITIS**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité ad hoc de Québec en Forme pour les camps de jour mandate la Ville de Mont-Joli afin qu'elle achemine une demande de financement pour l'ensemble des camps de jour de La Mitis à la MRC, et ce, afin d'obtenir un soutien pour une période de trois (3) ans afin de dispenser de la formation aux animateurs d'été;

**CONSIDÉRANT** l'avantage en terme de coûts pour chacune des municipalités concernées de recourir à cette formule répondant aux besoins spécifiques de La Mitis en la matière;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt par la Ville de Mont-Joli d'une demande de financement au pacte rural pour la formation aux animateurs de camps de jour de l'ensemble de La Mitis. Par cette même résolution, le conseil autorise la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Levesque, à signer pour et au nom de la Ville les documents relatifs à cette demande.

**10.04.226      AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN SOUTIEN FINANCIER À L'ÉCOLE DE MUSIQUE DU BAS-ST-LAURENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli partage le désir de l'École de musique de rendre accessible à un plus grand nombre de personnes une formation musicale de qualité sur le territoire de Mont-Joli, de La Mitis et du Bas-St-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** 91 personnes de la Mitis dont 28 mont-joliennes et mont-joliens bénéficient de l'expertise des enseignantes et enseignants de l'École;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville accorde une importance particulière à la richesse et à la vitalité de la vie culturelle sur son territoire;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité de continuer à appuyer l'École de musique du Bas-St-Laurent en lui versant une somme de 2 150 \$ pour l'année 2010.

**10.04.227      RATIFICATION D'EMBAUCHE POUR UN COURS DE CARDIO-SECOURS**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche de madame Katie Duhamel pour une période de cinq (5) heures au tarif horaire de 20 \$ représentant un total de 100 \$. Madame Duhamel a dispensé un cours de cardio-secours à huit (8) personnes de La Mitis le 25 mars dernier. Ambulancière, elle détient la certification d'instructeur RCR et œuvre au service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Joli.

**10.04.228      AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'UTILISATION D'UN SYSTÈME DE GESTION DE PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES**

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement du protocole d'entente entre la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers et Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BanQ) pour l'utilisation d'un système de gestion de prêt entre bibliothèques. Le conseil permet par cette même résolution à madame Julie Bélanger, régisseuse à la Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers, de signer ledit protocole pour et au nom de la Ville de Mont-Joli.

**10.04.229      AUTORISATION DE RENOUELEMENT D'ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-ST-LAURENT**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement d'adhésion de la Ville de Mont-Joli à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-St-Laurent (URLS-BSL) pour 2010-2011 au coût de 400 \$. Cette dépense est prévue au budget du service.

**TRAVAUX PUBLICS**

**10.04.230      AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 3 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DU CROISSANT DE LA PENTE DOUCE**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Dessau inc. a présenté le 27 février 2010 le décompte progressif # 3 au montant de 3 849,04 \$ incluant les taxes pour la conception des plans et devis du développement domiciliaire du croissant de la Pente Douce;

**CONSIDÉRANT** l'analyse dudit décompte et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur Frédéric Parent, ing.;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 3 au montant de 3 849,04 \$ incluant les taxes à la firme Dessau inc. pour la conception des plans et devis du développement domiciliaire du croissant de la Pente Douce.

**10.04.231      DEMANDE D'AUTORISATION POUR RÉALISER UN PROJET D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli doit procéder à l'installation de conduites d'aqueduc et d'égouts dans l'axe de la rue d'Anjou ;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'autorisation pour la réalisation d'un projet d'aqueduc et d'égouts en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* doit être adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

**CONSIDÉRANT QU'**une fois les travaux achevés, la Ville de Mont-Joli doit transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité:

- **QUE** la Ville présente la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour les travaux d'aqueduc et d'égouts;
- **QUE** le directeur du service des travaux publics, monsieur Frédéric Parent, ing., soit mandaté pour préparer et présenter la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

- **QUE** la Ville de Mont-Joli s'engage, une fois les travaux achevés, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli assume les frais de 516 \$ relatifs à la présente demande.

10.04.232

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR RÉALISER UN PROJET D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli doit procéder à l'installation de conduites d'aqueduc et d'égouts dans la zone touristique du site d'arrivée de l'Autoroute 20 ;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande d'autorisation pour la réalisation d'un projet d'aqueduc et d'égouts en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement doit être adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

**CONSIDÉRANT QU'**une fois les travaux achevés, la Ville de Mont-Joli doit transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée ;

**POUR CES MOTIFS,** il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité:

- **QUE** la Ville présente la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour les travaux d'aqueduc et d'égouts;
- **QUE** la firme Roche Itée., Groupe-conseil soit mandatée pour préparer et présenter la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli s'engage, une fois les travaux achevés, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;
- **QUE** la Ville de Mont-Joli assume les frais de 516 \$ relatifs à la présente demande.

10.04.233

**AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE PROJET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE ET DE L'AVENUE PIERRE-NORMAND**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Roche Itée, Groupe-conseil, a présenté le 25 septembre 2009 le décompte progressif # 1 au montant de 27 034,71 \$ incluant les taxes pour la surveillance des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Jean-Baptiste et de l'avenue Pierre-Normand;

**CONSIDÉRANT** l'analyse dudit décompte et la recommandation du directeur des travaux publics, monsieur Frédéric Parent, ing.;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 1 au montant de 27 034,71 \$ incluant les taxes à la firme Roche ltée, Groupe-conseil, pour la surveillance des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Jean-Baptiste et de l'avenue Pierre-Normand.

10.04.234

**AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2 POUR LA FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR L'HIVER 2009-2010**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Mines Seleine a présenté le 15 mars 2010 le décompte progressif # 2 au montant de 19 121,93 \$ incluant les taxes pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) pour l'hiver 2009-2010;

**CONSIDÉRANT** l'analyse dudit décompte et la recommandation du directeur des travaux publics, monsieur Frédéric Parent, ing.;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 2 au montant de 19 121,93 \$ incluant les taxes à la firme Mines Seleine pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2009-2010.

10.04.235

**AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 9 POUR LES TRAVAUX MUNICIPAUX DE L'ANNÉE 2007 DE L'AUTOROUTE 20**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Les Entreprises Claveau ltée a présenté le 20 juin 2008 le décompte progressif # 9 au montant de 3 712,56 \$ incluant les taxes pour les travaux municipaux de l'année 2007 de l'autoroute 20;

**CONSIDÉRANT** l'analyse dudit décompte et la recommandation de la firme Roche ltée, Groupe-conseil.;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 9 au montant de 3 712,56 \$ incluant les taxes à la firme Les Entreprises Claveau ltée pour les travaux municipaux de l'année 2007 de l'autoroute 20.

10.04.236

**ACCEPTATION DE L'AVENANT AU CONTRAT # 1 DANS LE DOSSIER DES TRAVAUX MUNICIPAUX DE L'ANNÉE 2007 DE L'AUTOROUTE 20**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'accepter l'avenant au contrat # 1 au montant de 3 078,50 \$ afin de réviser le montant du contrat de la firme Les Entreprises Claveau ltée à 39 121,47 \$ plus les taxes pour les travaux municipaux de l'année 2007 du projet de l'autoroute 20 du Ministère des Transports du Québec.

10.04.237

**AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 4 POUR LA GÉRANCE DE PROJET À L'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Dessau inc. a présenté le 27 février 2010 le décompte progressif # 4 au montant de 10 367,78 \$ incluant les taxes pour la gérance de projet de l'arrivée de l'autoroute 20;

**CONSIDÉRANT** l'analyse dudit décompte et la recommandation du directeur des travaux publics, monsieur Frédéric Parent, ing.;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 4 au montant de 10 367,78 \$ incluant les taxes à la firme Dessau inc. pour la gérance de projet à l'arrivée de l'autoroute 20.

## **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **10.04.238 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 MARS 2010 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'Urbanisme de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le lundi 15 mars 2010;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'adopter le procès-verbal de ladite rencontre;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion du lundi 15 mars 2010 du Comité consultatif d'Urbanisme dont les faits saillants sont :

- l'émission de cinq (5) permis de rénovation pour une valeur de 41 900 \$;
- l'approbation de deux (2) demandes de dérogation mineure et de deux (2) projets présentés en conformité avec le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en vigueur dans le secteur de l'arrivée de l'autoroute 20;
- l'acceptation d'une demande de modification de zonage pour la zone 508-MTF à la hauteur du 1673, boulevard Benoît-Gaboury;
- l'acceptation de la démission de madame Lyse Anne Pineau du Comité consultatif d'urbanisme.

Les membres du conseil tiennent à exprimer leur reconnaissance à madame Pineau pour sa longue implication au sein du CCU. Elle a contribué généreusement à la mission du Comité et mérite de chaleureux remerciements de la Ville de Mont-Joli.

### **10.04.239 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210 DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture que sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce conseil un règlement modifiant le règlement de zonage 2009-1210 de la Ville de Mont-Joli.

### **10.04.240 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-1232 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210 AFIN DE CHANGER LA VOCATION D'UNE PARTIE DE LA ZONE 103 ET D'ABAISSE LA DENSITÉ D'OCCUPATION DE LA ZONE 242**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire permettre les habitations en commun sur une propriété de la Ville adjacente à la rue d'Anjou et contiguë à la station service *Pédro-Pass* ainsi que réduire les seuils de

densité d'occupation à l'intérieur de l'îlot formé du boulevard Jacques-Cartier et des rues d'Anjou et Benoît-Quimper;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'adopter le premier projet de règlement 2010-1232 modifiant le règlement de zonage 2009-1210 afin de changer la vocation d'une partie de la zone 103 et d'abaisser la densité d'occupation de la zone 242.

10.04.241

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR GINO LÉVESQUE POUR LE 1055, RUE CARON À MONT-JOLI**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Gino Lévesque a présenté une demande de dérogation mineure pour la propriété du 1055, rue Caron visant à établir à 5,84 et 5,85 mètres les marges avant de sa propriété;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme émise lors de la rencontre du 15 mars 2010 dudit comité;

**CONSIDÉRANT** l'avis public paru dans le Journal l'Information en date du 17 mars 2010;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure de monsieur Gino Lévesque afin de permettre des marges avant de 5,84 et 5,85 mètres au lieu des 6 mètres prévus à la nouvelle réglementation d'urbanisme pour sa propriété du 1055, rue Caron, à Mont-Joli.

10.04.242

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a présenté une demande de dérogation mineure pour sa propriété formée des lots 4 595 997 et 4 596 001 sur le site d'arrivée de l'autoroute 20;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme émise lors de la rencontre du 15 mars 2010 dudit comité;

**CONSIDÉRANT** l'avis public paru dans le Journal l'Information en date du 17 mars 2010;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure afin de diminuer la marge avant sur le lot 4 595 997 pour obtenir plus ou moins 6,5 mètres de terrain disponible pour la construction au lieu des 5,2 mètres actuels. De plus, la demande vise à porter de 30 à 27,5 mètres la marge avant exigible et de 45 à 36 mètres la profondeur requise pour le terrain du lot 4 596 001. Ces modifications permettront la réalisation de constructions sur les lots désignés précédemment, le tout en conformité avec les règles d'urbanisme s'appliquant à la zone 106-CMC.

10.04.243

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE GESTION RPRF INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** Gestion RPRF inc. a présenté une demande de dérogation mineure pour sa propriété du 1012, boulevard Jacques-Cartier à Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** l'avis public paru dans le Journal l'Information en date du 17 mars 2010;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure de Gestion RPRF inc. afin d'autoriser la mise en place d'une enseigne de 8,95 mètres au lieu des 7 mètres prévus à la réglementation. De plus, la superficie pour chaque boîtier de l'enseigne pour *Ultramar* et *Tim Horton's* aura 3,39 m<sup>2</sup> ainsi qu'une superficie totale de l'enseigne de 10,7 m<sup>2</sup> alors que le règlement de zonage numéro 2009-1210 en vigueur prescrit une superficie maximale de 5 m<sup>2</sup> pour une enseigne collective se rapportant à plus d'un établissement sur le même terrain.

**AFFAIRES NOUVELLES**

10.04.244

**AUTORISATION D'APPELS D'OFFRES POUR DIVERS TRAVAUX RELIÉS AU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE HALTE ROUTIÈRE AU SITE D'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a reçu la confirmation de la participation financière de 1,1 million de dollars des gouvernements fédéral et québécois au projet d'aménagement d'une halte routière au site d'arrivée de l'autoroute 20, et ce, en vertu du *Fonds Chantiers Canada-Québec*, volet *Collectivités*;

**CONSIDÉRANT QUE** le concept proposé par la Ville et endossé par les gouvernements implique le recours à une procédure d'appels d'offres pour les diverses facettes du projet;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser la mise en œuvre d'une procédure d'appels d'offres publics pour les travaux suivants :

- la construction de l'aire de stationnement autour de la Maison du tourisme de l'Association touristique régionale (ATR) de la Gaspésie, de l'accès et d'une partie de la future rue de la zone commerciale attenante, des services municipaux d'aqueduc et d'égouts, de l'éclairage et des aménagements paysagers;
- le déménagement et la réfection de la gare historique de la Rivière Blanche, incluant la construction d'un bloc sanitaire et des aménagements extérieurs près de la gare;
- et, sur invitation, pour les services professionnels reliés au projet de construction d'une piste cyclable faisant partie de la « route Verte », incluant l'aménagement d'une passerelle.

**10.04.245 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME 2009-1209 DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Le maire Jean Bélanger donne avis de motion avec dispense de lecture que sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce conseil un règlement modifiant le règlement relatif au Plan d'urbanisme 2009-1209 de la Ville de Mont-Joli.

**10.04.246 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-1233 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-1209 RELATIF AU PLAN D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier son plan d'urbanisme (L. R. Q., chapitre A-19.1, article 109 et les suivants) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire convertir une aire d'affectation *Commerciale* en une aire d'affectation *Habitation – forte densité*;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement numéro 2010-1233 modifiant le règlement 2009-1209 relatif au Plan d'urbanisme de la Ville de Mont-Joli en vue de la construction d'un bâtiment d'habitation en commun sur une propriété de la Ville adjacente à la rue d'Anjou et contiguë à la station service *Pédro-Pass*.

**10.04.247 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame Maryse Normand demande si sa demande de remboursement de la taxe de services pour les déchets a été analysée par le conseil.

Monsieur Jean Bélanger lui précise que le sujet sera discuté lors de la séance de travail qui suivra l'assemblée publique.

**10.04.248 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 21 h 34, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger  
Maire

Yves Sénéchal  
Greffier